

Gestion de paiement fournisseurs (confirming)

Notice explicative adéquate conformément à l'article 1 et 2 de la Directive N°3/W/2022

Votre Banque fait son maximum pour que ce document donne un bon reflet des principaux types de crédit, en cas de contradictions, c'est toutefois le contrat de crédit qui prime

INFORMATIONS BANCAIRES

CaixaBank, S.A., Succursale au Maroc

SIÈGE SOCIAL : 179 BOULEVARD ANFA,
CASABLANCA
TELEFONO: +212522979350

SITE INTERNET: WWW.CAIXABANK.MA
ADRESSE E-MAIL: 7819@CAIXABANK.COM

QU'EST-CE QUE LA GESTION DES CRÉDITS FOURNISSEURS (CONFIRMING)

Le Confirming est un service de gestion des paiements aux fournisseurs, ceux qui peuvent anticiper le coût des factures en accordant le crédit à CaixaBank.

s'adresse aux personnes qui, en tant que Fournisseurs, entretiennent des relations commerciales avec des Clients auxquels la Banque fournit le service de confirming pour la gestion des dettes d'approvisionnement envers les Fournisseurs eux-mêmes.

Confirming

De manière générale, le confirming est un service destiné aux Clients qui entretiennent des relations commerciales avec un grand nombre de Fournisseurs. Avec le contrat gestion de paiement, la Banque gère, administre et règle à terme au profit des Fournisseurs, au nom et pour le compte du Client, les Créances afférentes aux factures émises par les Fournisseurs à ce dernier, sous réserve de confirmation de la régularité des factures par le Client et dans la limite du Plafond accordé par la Banque.

De plus amples informations sur le confirming figurent dans la fiche d'information spécifique mise à disposition par la Banque.

Principaux risques de l'opération : risques supportés par le Fournisseur

Le Fournisseur garantit l'existence et la qualité des Crédits cédés et assume les obligations prévues au contrat de cession de Crédits.

Tout non-respect de ces obligations par le Fournisseur et la fausseté des déclarations et garanties émises autorisent la Banque à demander la restitution immédiate des sommes avancées en contrepartie des Crédits cédés et non encore encaissés.

Parmi les principaux risques, il convient également de souligner :

- d'éventuelles modifications défavorables des conditions économiques, telles que convenues contractuellement dans le contrat de confirming ;
- Toute augmentation du taux d'intérêt par rapport à l'évolution du paramètre de référence dans le cas d'une opération accordée à taux variable (liée à des paramètres d'indexation).

RECAPITULATIF DES PRINCIPALES CONDITIONS ÉCONOMIQUES

COMMISSIONS	> Commission d'avance sur facture à appliquer sur la valeur de chaque facture racheté	> Convenu avec le client
AVANCES	> Taux d'intérêt annuel nominal	> Le taux d'intérêt est déterminé en ajoutant la valeur du paramètre d'indexation à l'écart. - Si le Paramètre d'Indexation est négatif, pour la période d'application correspondante le taux appliqué sera égal au Spread.
	> Paramètre d'indexation	> Indice de référence correspondant à la devise du contrat et à la date d'expiration des factures
	> Différentiel	> Indice de référence
	> Critère de calcul des intérêts	> 360/360
	> Liquidation d'intérêts	> Le montant dû à titre d'intérêt est déduit de chaque facture et est calculé selon la formule suivante : $D = (N \times T \times R) / 36000$ D est le montant de l'escompte, N est le montant nominal des acomptes, T est le nombre de jours entre le jour de l'acompte (inclus) et la date d'échéance de la facture (exclue), et R est l'intérêt nominal.
DEVISE	> Monnaies des fonds de crédit pour les paiements anticipés	> Monnaies des fonds de crédit pour les paiements anticipés
CHARGES FISCALES	> TVA	> Selon la loi en vigueur.
AUTRES	> Envoi de Documents de l'opération sous format papier	> Gratuit
	> Envoi de Documents de l'opération sous format Electronique	> Gratuit
	> Aide au niveau de financement	> Les différents pouvoirs publics au Maroc offrent des aides au niveau du financement et/ou la garantie aux entreprises - Pour plus d'informations sur le sujet, merci de visiter les sites dédiés

RESILIATION ET GARANTIES

Résiliation du contrat

Le contrat de gestion de paiement a une durée qui peut être déterminée ou indéterminée.

S'il est à une durée déterminée, il est terminé le jour de l'échéance

Si il est pour une période de 12 mois, il peut être renouvelée à condition de faire la demande du client et production des documents nécessaires à l'étude de renouvellement et acceptation des risques de la banque.

Si le contrat a une durée indéterminée : Chaque partie a le droit de résilier le contrat sans donner de motifs moyennant un préavis écrit de 2 (deux) mois. En cas de rétractation du Fournisseur, la Banque n'applique pas de pénalités et de frais de résiliation à celui-ci.

La Banque a le droit de résilier le contrat de Confirming si l'un des événements défavorables prévu au contrat se produit.

La résiliation du contrat de confirming pour quelque raison que ce soit entraîné la résiliation simultanée du contrat de de financement ay fournisseur.

Heures maximales de clôture de la relation contractuelle

En cas de résiliation et sauf convention contraire, les parties procéderont à la liquidation de la relation dans un délai de 15 Jours Ouvrés à compter de la survenance de l'effet de résiliation.

Principale Garantie :

La Banque peut demander au client de fournir des garanties hypothécaires, collatérales ou personnelles

Autres :

Pour le confirming en Euros, les liquidations seront faites en MAD et les changes EUR/MAD seront fait selon le taux de change du jour de liquidation

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES UTILES

Nous nous engageons après reception du dossier complet, à vous rendre une réponse quand à l'issue de votre demande dans un délai de 15 jours ouvrables maximum.

Nous vous informons que CaixaBank S.A. Succursale au Maroc met à la disposition de ses clients un canal destiné à recueillir les signalements externes relatifs à l'existence de comportements ou de situations susceptibles d'être qualifiées de corruption ou d'atteinte à la probité.

Les clients peuvent soumettre leurs communications via courrier postal en envoyant une lettre au responsable du bureau à l'adresse suivante : Caixabank S.A. Succursale au Maroc 179 Boulevard ANFA.

Les canaux alternatifs suivants sont également mis à la disposition des clients : par téléphone au 0522-97-93-50 ou directement en agence, de 8h à 16h30, en contactant le chargé d'Affaires.